

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****CONSEIL MUNICIPAL****Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE**

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	17	17 + 2 pouvoirs

Date de convocation 17 septembre 2026
--

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu en Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Dominique ROUSSEAU, Maire**.

Présents : Sébastien FRESSE, Olivier LAMIELLE, Céline CAILLET, Bruno DEBARD, Elodie MASKO ZABE, Frédéric ORY, Laetitia REVEILLE, Vincent MAIRE, Allison BAUDOUIN-SALLEZ, Christian JACQUES, Fanny CARDOT, Ghyslaine GSCHWEND, Stéphanie HINDELANG, Christine MEYER, Jean-Claude ROMARY, Dominique ROUSSEAU, Guillaume ÉTÉVÉ.

Absents excusés : Romane MAAS ; Quentin GERARD

Représentés : Romane MAAS a donné pouvoir à Christine MEYER, Quentin GERARD a donné pouvoir à Ghyslaine GSCHWEND.

Madame Fanny CARDOT a été nommée secrétaire de séance.

Domaine et patrimoine : Actes de Gestion du Domaine Public (3.5.2)**Objet : convention pour la gestion de l'Aire de Covoiturage****Délibération : D_82_2026**

M. FRESSE Sébastien, Adjoint délégué au cadre de vie, rappelle aux conseillers municipaux que l'aire de covoiturage située à Flavigny sur Moselle appartient au Département. Elle comprend :

- 40 places de stationnement ;
- une signalisation verticale et horizontale ;
- un éclairage public ;
- des aménagements paysagers ;
- une borne de recharge électrique rapide d'une puissance de 43 kW ;
- des équipements complémentaires propriété du département (panneaux d'information)
- Un abri vélo sécurisé propriété de La Communauté de Communes Moselle et Madon

M. FRESSE Sébastien expose aux conseillers municipaux qu'il conviendrait de signer une convention concernant la gestion de cette aire de covoiturage située parcelles cadastrées ZW54 et ZW 56.

Il précise que cette convention serait tripartite entre le département de Meurthe et Moselle, propriétaire de l'ouvrage et des équipements composant l'aire y compris la borne de recharge et les poubelles, la communauté de communes de Moselle et Madon, propriétaire de l'abri vélo, et la commune de Flavigny sur Moselle. Elles permettraient de répartir les obligations entre les parties.

La commune de Flavigny sur Moselle assurerait la surveillance générale du site, le signalement des dégradations, la gestion des occupations illicites et des troubles à l'ordre public et la gestion des poubelles et le ramassage des déchets.

L'entretien des espaces verts et la maintenance serait assuré par le Département, avec trois fauchages annuels

Après cet exposé, M. le Maire propose d'en délibérer.

.../...

.../ ...

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention d'exploitation et de maintenance de l'aire de covoiturage départementale de Flavigny sur Moselle avec le Département de Meurthe et Moselle et la Communauté de Communes de Moselle et Madon.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Affiché le 24 septembre 2026
Pour extrait conforme
Dominique ROUSSEAU, Maire

[[[signature1]]]

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Dominique Rousseau", is written over a faint, larger version of the same signature. Below the signature, the name "Dominique ROUSSEAU" is printed in a small, sans-serif font.

Dominique ROUSSEAU

Dominique ROUSSEAU
2026.09.25 14:57:00 +0200
Ref:11834084-17878054-1-D
Signature numérique
le Maire